

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009 à 18 HEURES 30 MINUTES

L'An deux mille neuf, le dix-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de septembre.

Présents : Mme CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie,  
DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine,  
HERRY Emmanuelle, JOUSSELIN Nadine, et SAUBION Béatrice,  
Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique,  
LAPEYRADE Alain, et TRAMBOUZE Bernard

Absents : Mme FERREIRA Mireille, M. MAUBOURGUET Jean-Pierre,  
et MEIRANESIO Laurent (jusqu'au point 7-2.1)

Secrétaire de séance : M. Ange CARAMANTE, désigné à l'unanimité, soit par 11 voix.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

\*  
\* \*

## Ordre du Jour

(par convocation du 11 septembre 2009)

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires foncières
4. Classement en station de tourisme
5. Cession de véhicules
6. Création d'un poste CAE
7. Locations communales
8. Fixation de tarifs
9. Activités MDJ
10. Convention pour l'acceptation de groupes électrogènes
11. Modifications budgétaires
12. Approbation du plan de continuité d'aide
13. Affaires diverses

En premier lieu, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le rajout de trois points à l'ordre du jour, les sujets étant survenus depuis l'envoi de la convocation à la présente réunion :

- Affaire juridique
- Avenant au contrat MNT
- Aires de dépôt des déchets du littoral

Vote pour approuver ces adjonctions :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

L'ORDRE DU JOUR se lira donc comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires foncières
4. Classement en station de tourisme
5. Cession de véhicules
6. Création d'un poste CAE
7. Locations communales
8. Fixation de tarifs
9. Activités MDJ
10. Convention pour l'acceptation de groupes électrogènes
11. Modifications budgétaires
12. Approbation du plan de continuité d'aide (il faut lire «*d'activité* »)
13. Affaire juridique
14. Avenant au contrat MNT
15. Aires de dépôt des déchets du littoral
16. Affaires diverses

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il s'agit d'approuver le procès-verbal des deux dernières réunions du Conseil Municipal.

### **1.1 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JUIN 2009**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de cette réunion dont la secrétaire de séance était Mme Nadine JOUSSELIN.

Mme SAUBION, au sujet du point 24 (PLU), dit qu'il a été voté à l'unanimité mais qu'il y a des erreurs et qu'elle n'est pas d'accord avec la mention faite dans Lou Garde Campestre.

Résultats du vote pour l'approbation de ce procès-verbal :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- exprimés : 11
- contre : 01 (Mme SAUBION)
- pour : 10

### **1.2 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2009**

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de cette réunion dont la secrétaire de séance était Mme Karine DASQUET, Monsieur le Maire fait procéder au vote pour son approbation :

- membres en exercice : 14

- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Trois DIA (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : appartement n° 100 dans copropriété Les Milouins à Vielle  
Prix : 47.500,00 €

Bien vendu : appartement de 23,27 m<sup>2</sup> n° 98 dans copropriété Les Milouins à Vielle  
Prix : 47.500,00 €

Bien vendu : appartement de 24,44 m<sup>2</sup> n° 99 dans copropriété Les Milouins à Vielle  
Prix : 37.500,00 €

## **3. AFFAIRES FONCIERES**

### **.1 CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Concerne l'emprise nécessaire à la création de la future piste cyclable sud qui va relier VIELLE à TALLER en desservant les bourgs de LINXE ET CASTETS.

La Communauté des Communes désire concrétiser l'acquisition des parcelles AM 92 et AM 99, en attendant que la AM 93 soit divisée de façon à ne garder que l'emprise de la piste cyclable, car elle comprend également la voirie qui dessert la déchetterie, une partie de la route départementale ainsi que l'ancienne gare.

Vote pour :

- autoriser la cession de ces deux parcelles à la Communauté des Communes pour l'euro symbolique, avec frais à la charge du demandeur, à savoir la Communauté des Communes
- désigner le cabinet notarial Petges-Robin pour l'établissement de l'acte authentique de cession
- autoriser le Maire à signer l'acte

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- exprimés : 11
- contre : 01 (Mme SAUBION)
- pour : 10

Dont délibération.

### **3.2 CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE AMR (M. ANDRE REGAL)**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai dernier, un accord de principe a été donné en faveur de la cession d'une parcelle communale à M. André REGAL, représentant de la société AMR, 18, rue de Provence, 41100 VENDOME, sur la base de l'estimation de la valeur vénale du bien à fixer par le Service des Domaines.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE n° 262p d'une contenance totale de 2.200 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Biron de Labarthe, sur l'arrière du lotissement Pierresse.

Le Service des Domaines a remis son avis le 2 juillet dernier pour cette parcelle de 2.200 m<sup>2</sup> en nature de lande, classée au POS opposable en zone AUH2b. Il estime sa valeur vénale entre 10.000 € et 15.000 €.

Monsieur le Maire fait délibérer :

- pour une vente à 15.000 € tout en précisant que M. REGAL lui a donné son aval
- pour reprendre les autres dispositions de la délibération du 07 mai 2009, à savoir :
  - . désignation du géomètre : SCP BARRERE-BOUTGES-MESPLEDE à SOUSTONS
  - . désignation du notaire : SCP PETGES-ROBIN à CASTETS
  - . frais de notaire et de géomètre à la charge du demandeur

Vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

#### **4. CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008, la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS peut prétendre à un classement en *station de tourisme*, ce qui présente des avantages financiers.

Au préalable, elle doit solliciter son classement en *commune touristique*, cette décision étant prise par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter dans un premier temps la dénomination de *commune touristique*.

M. LAPEYRADE insiste sur l'intérêt de cette démarche pour la Commune, en raison des financements relativement importants qu'elle recevra de l'Etat. Il énumère les conditions nécessaires pour bénéficier de ce classement.

Monsieur le Maire ajoute qu'avec un tel classement, la Commune se verra attribuer une population équivalente à 6.000 habitants.

Il fait procéder au vote pour solliciter la dénomination de *commune touristique* conformément à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008.

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

#### **5. CESSION DE VEHICULES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vieux camion benne Renault S130, de l'année 1984 (âgé de 25 ans), immatriculé sous le n° 7495 NA 40, n'est plus apte à circuler et qu'il convient de s'en débarrasser.

Après débat, l'assemblée s'accorde pour le céder au mieux-disant.

Résultats du vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **6. CREATION D'UN POSTE CAE**

Monsieur le Maire propose de créer un poste de CAE pour une fonction administrative :

- temps complet, pour 1 an renouvelable une fois
- rémunération correspondant au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 297

Vote pour approuver cette création de poste et autoriser le Maire à procéder au recrutement :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

## **7. LOCATIONS COMMUNALES**

### **.1 LOCATION DU LOGEMENT A LIBERER PAR M. Mario ALVES, Maison Batbedat**

Il s'agit de fixer le montant du loyer et d'attribuer le logement qui sera laissé vacant par M. Mario ALVES (logement Nord de la Maison Batbedat) au 30 septembre prochain.

C'est un T2 constitué d'une cuisine, un séjour, une chambre, une salle de bains, W.C., et d'une annexe (garage).

L'état des lieux sera fait lors de la reprise des clés.

#### **.1.1 FIXATION DU MONTANT DU LOYER**

Vote pour fixer le montant du loyer à 260,00 €, charges en sus :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

## **.1.2 ATTRIBUTION DU LOGEMENT**

Compte tenu des demandes déjà enregistrées, Monsieur le Maire propose de l'attribuer à Mme Annie DUBOS, demeurant 13 rue des Chênes à VIELLE-SAINT-GIRONS.

En réponse à une remarque de Mme SAUBION sur l'absence de diffusion de la vacance sur Lou Garde Campestre, Monsieur le Maire signale que c'est délibéré vu le nombre de candidatures déjà en mairie.

Vote pour cette attribution avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009, au plus tôt :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

## **.2 LOCATION DU LOGEMENT A LIBERER PAR M. David CAUMONT**

Il s'agit de fixer le montant du loyer et d'attribuer le logement qui sera laissé vacant par M. David CAUMONT (la gare, à Vielle).

Il s'agit d'une maison individuelle sur terrain, constituée de :

- au R.D.C. : cuisine, séjour, salle de bains, W.C.
- étage : 2 chambres
- annexe : garage

Avant d'attribuer ce logement, il convient d'accepter que M. CAUMONT mette fin à son bail au 30 septembre 2009 et donc qu'il écourte le délai de préavis réglementaire :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

### **.2.1 FIXATION DU MONTANT DU LOYER**

Vote pour fixer le montant du loyer à 260 €, charges en sus :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

*Monsieur Laurent MEIRANESIO rejoint la séance.*

## **.2.2 ATTRIBUTION DU LOGEMENT**

Compte tenu des demandes déjà enregistrées, Monsieur le Maire propose de l'attribuer à M. Frédéric NOGUEIRA demeurant à VIELLE.

Vote pour cette attribution avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 au plus tôt :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **8. FIXATION DE TARIFS**

### **.1 MEDIATHEQUE : PRET DE DVD**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emmanuelle VERBEKE.

Celle-ci expose qu'il serait souhaitable de fixer un tarif en cas de perte ou de détérioration d'un DVD prêté, afin de compenser la perte financière pour la médiathèque, sachant que certains films à succès peuvent valoir jusqu'à 80,00 €.

Tarif à instituer dans ces circonstances, étant entendu qu'il ne s'agit pas d'une caution mais d'une facturation à tout usager qui aura perdu ou détérioré un DVD prêté par la médiathèque : 30 € par DVD.

Vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### **.2 MAISON DES JEUNES : ADOPTION DES BAREMES DE PARTICIPATION CAF**

Concerne les barèmes des participations de la CAF aux sorties en fonction du quotient familial :

<b>Quotient familial</b>	<b>Accueil avec hébergement</b> séjours de vacances à partir d'une nuit	<b>Accueil sans hébergement</b> accueil de loisirs sur le temps extra-scolaire
De 0 à 357,00 €	13,01 €	5,87 €
De 357,01 à 449,00 €	11,43 €	5,87 €
De 449,01 à 567,00 €	9,83 €	5,08 €
De 567,01 à 723,00 €	7,30 €	5,08 €

Vote pour approuver ces barèmes :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### **.3 MAISON DES JEUNES : TARIFS DIVERS**

Relatifs à certaines activités de la maison des jeunes :

- cours de guitare :
  - . cours collectifs, par mois : 24,00 €
  - . cours individuels, par séance : 10,00 €
- atelier percussions, par mois : 10,00 €
- atelier éveil musical, par mois : 10,00 €
- atelier loisirs créatifs :
  - . enfants, par mois : 5,00 €
  - . adultes, par mois : 5,00 €
- atelier théâtre, par mois : 5,00 €
- atelier jeux vidéo en réseau, par mois : 5,00 €

Ces tarifs s'appliqueront d'une année sur l'autre, sauf modifications.

Vote pour les approuver :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### **.4 FACTURATION DEGRADATION PUBLIQUE**

Un panneau bois de Saint-Girons plage a subi une dégradation dans la nuit du 8 août 2009, et le responsable de cet acte a été pris en flagrant délit par l'équipe de gardiennage mise en place par la Municipalité.

Il convient de fixer le tarif à appliquer au responsable de ces dégâts évalués à 100 €.

Vote pour fixer ce tarif :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **9. ACTIVITES MDJ**

Maison des Jeunes.

### **.1 ATELIERS PERCUSSIONS POUR ENFANTS ET ADULTES**

Convention à conclure avec l'association Moov'Kulturs pour une durée d'un an, à compter du 7 octobre 2009, selon les modalités suivantes :



- reconduction tacite sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties
- tarif par séance : 80,00 €, payable sur présentation de facture en fin de mois

Vote pour approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

## **.2 SEJOUR SKI FAMILLE 2010**

Activité traditionnelle de la maison des jeunes. Caractéristiques du séjour :

- dates : vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 mars 2010
- gîte d'accueil : Gîte Notre Dame de l'Estaou, 65400 AYROS-ARBOUX
- coût : 1.499,00 €, taxe de séjour en sus ; pour une prévision de 35 personnes
- acompte à verser en septembre : 350,00 €

Vote pour approuver cette activité à ces conditions :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

## **.3 REGIE D'AVANCE DE LA MAISON DES JEUNES**

La délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2008 autorise le Maire à fixer le tarif des sorties dans la limite haute de 150,00 € par jeune.

Le terme « sorties » est trop restrictif, il convient de le remplacer par le terme « activités ».

De même le terme « participant » est plus adapté que le terme « jeune ».

Vote pour modifier ces dispositions et autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents inhérents à ces modifications :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

## **10. CONVENTION POUR L'ACCEPTATION DE GROUPES ELECTROGENES**

Après la tempête Klaus du 24 janvier 2009, ERDF a mis à disposition des communes, via le SDIS, 1000 petits groupes électrogènes pour faire face à l'interruption de distribution électrique subie par les administrés.

ERDF propose aux communes de les leur céder gracieusement. Pour VIELLE-ST-GIRONS, c'est 2 petits groupes qui ont été proposés, enlevés à Mont de Marsan et stockés au service technique communal.

Mme SAUBION souhaite connaître la puissance exacte de ces groupes. Monsieur le Maire l'ignore mais certifie qu'ils sont à usage domestique.

Vote pour approuver ce don et autoriser le Maire à signer la convention :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

## **11. MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Au budget principal de la Commune.

- |             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| <b>11.1</b> | - au compte 6458 (cotisations aux autres organismes sociaux) | + 2.000 € |
|             | - au compte 6531 (indemnités Maire et adjoints)              | - 2.000 € |

Vote pour approuver cette modification :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

**11.2** Il s'agit d'honoraires de la DDE relatifs à la piste cyclable RD326/RD652 qui n'avaient pu être versés en raison de l'absence de pièces justificatives. Dans le contexte de la réforme des services de la DDE et des mutations vers la fonction publique territoriale qui ont suivi, l'interlocuteur de la Commune à la DDE a intégré les services du Conseil Général. Ce n'est qu'en juillet 2009 que les justificatifs attendus ont été remis. Les honoraires de la DDE qui s'élèvent à 11.931,89 € peuvent donc être payés. Pour ce faire, il convient de réaliser la modification budgétaire suivante :

- |   |            |
|---|------------|
| - opération 901 (piste cyclable RD326/RD652) – article 2315     | +12.000 €  |
| - opération 930 (aménagement plage de St-Girons) – article 2314 | - 12.000 € |

Vote pour approuver cette modification :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **12. APPROBATION DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE**

Il s'agit d'anticiper la baisse d'activité qui pourrait survenir au sein de tous les services communaux à l'occasion de la pandémie grippale par le virus A (H1N1) (agents

communaux en arrêt de travail), et de prévoir la continuité des services essentiels à la collectivité.

Monsieur le Maire dépose le dossier sur la table pour approbation par l'assemblée.

Vote pour approuver ce plan de continuité d'aide (PCA) :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

### **13. AFFAIRE JURIDIQUE**

Concerne un recours pour excès de pouvoir de Monsieur Eric HOUEE, reçu ce jour 17 septembre du Tribunal Administratif de PAU, à effet d'obtenir l'annulation de la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2009 portant approbation complémentaire du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la défense de la Commune à Me Bertrand DEFOS DU RAU, avocat à DAX, via la garantie « risques juridiques » souscrite auprès de MMA ASSURANCES.

Résultats du vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### **14. AVENANT AU CONTRAT MNT**

Il s'agit du contrat « maintien de salaire » du personnel de la commune.

L'avenant porte principalement sur une augmentation du taux.

Vote pour approuver cet avenant et autoriser le Maire à le signer :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

### **15. AIRES DE DEPOTS DES DECHETS DU LITTORAL**

Il s'agit d'un programme mis en route depuis quelques années par le Conseil Général et qui a fait l'objet d'une adaptation du PLU opposable actuellement.

Deux aires seront implantées à La Jaougue et à la Lette Blanche. Monsieur le Maire dépose le dossier sur la table pour consultation.

L'opération est estimée par le Conseil Général à 41.850 € HT, soit 50.052,60 € TTC.

Il convient de délibérer pour :

- valider définitivement les projets
- approuver les coûts d'objectif prévisionnels
- approuver le plan de financement prévisionnel ; au final, après encaissement des subventions de l'UE (13.810 €), du Conseil Régional d'Aquitaine (8.370 €) et du Conseil Général (9.835 €), le coût net pour la Commune devrait se chiffrer à 9.835 € HT
- autoriser le Maire à solliciter les financements précités
- solliciter la concession auprès de l'Office National des Forêts pour l'aire de la Jaougue située en forêt domaniale.

Résultats du vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

Mme SAUBION conseille de solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour la réfection de la route d'accès à la plage de la Lette Blanche, utilisée par la COVED.

D'autre part, l'inscription budgétaire a été faite à l'opération 925 du budget primitif 2009 pour un montant de 35.000 € (estimation de départ), il convient de procéder à des modifications budgétaires :

- |   |            |
|---|------------|
| - opération 925 :   | + 16.000 € |
| - opération 930 (aménagement plage de St-Girons) – article 2314 | - 16.000 € |

Vote :

- membres en exercice : 14
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **16. AFFAIRES DIVERSES**

M. LAPEYRADE signale que le site Internet de la Municipalité connaît un bon départ. 658 visites provenant de 11 pays différents ont été enregistrées. Il précise cependant que ce site est destiné plus aux locaux qu'aux personnes extérieures. Les rubriques concernant la vie de la collectivité fonctionnent très bien.

Mme SAUBION relève le mauvais état de la route de la Lette Blanche et réitère son conseil de demander un financement au Conseil Général pour sa réfection.

Mme DARMAILLACQ signale que Bernard LABEYRIE a réalisé des travaux de débroussaillage sur des parcelles communales (Les Chênes, station d'épuration).

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a eu des échos sur des mauvaises odeurs au quartier de Cantabre, car M. HOUEE a demandé une vérification de tous les branchements au tout à l'égoût de ce quartier. Monsieur le Maire demande que les installations non conformes soient régularisées.

La séance est levée à 19h10.